

# **STOP AU «STOP AND GO» !**

## **ou Prends le bouquin et tire-toi...**

*Le Covid-19 et ses variants se sont imposés au monde entier avec une rapidité inouïe. De manière inédite, ils ont modifié nos rapports sociaux comme jamais nous n'aurions pu l'imaginer. Cette situation, que nous espérions provisoire, s'installe dans la durée.*

L'improvisation gouvernementale a aggravé la propagation du virus. Les choix politiques actuels, mais aussi de longue date, clairement antisociaux, accélèrent les crises démocratiques, écologiques et économiques sous-jacentes. La loi de sécurité globale n'est que le prolongement de l'état d'urgence sanitaire et de la répression des mouvements sociaux antérieurs.

Cette crise est une aubaine pour le néolibéralisme, les lobbys industriels ou les multinationales, à l'image des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) et de leurs affidés.

Mais pour une majorité de citoyen.ne.s, c'est au contraire un facteur aggravant des inégalités. C'est déjà une réalité pour chacun.e : explosion des chiffres du chômage, de la précarité, des pathologies et des troubles psycho-sociaux. Nous ne pouvons que redouter ce qui pourrait advenir dans les prochains mois.



Comme d'autres services publics, les bibliothèques, en tant qu'établissements culturels de proximité, ont subi de plein fouet les soubresauts de l'actualité : confinement, ouverture partielle, reconfinement, couvre-feu...

Malgré tout, les agent.e.s publiques ont su s'adapter pour maintenir un niveau de service exemplaire durant cette période : prêts-à-emporter, portage à domicile, mise en quarantaine, protocoles sanitaires, Plan de Continuité de l'Activité, ouvertures adaptées...

Tou.te.s nos collègues se sont mobilisé.e.s pour que nos publics puissent continuer à utiliser nos services, parfois dans des situations acrobatiques.

Mais cette continuité du service, imposée par les mesures gouvernementales, a été négociée au mieux au prix d'échanges serrés avec nos hiérarchies ou tutelles, au pire sans sollicitation des équipes. Il n'est plus acceptable de poursuivre ainsi : les bibliothécaires ne sont pas les variables d'ajustement de la culture.

### **L'URGENCE SANITAIRE NE DOIT PAS ECLIPSER L'URGENCE SOCIALE...**

La mission sociale des bibliothèques n'est plus à démontrer mais elle ne peut pas prendre le pas sur nos autres missions. Les bibliothèques ne doivent pas devenir l'alibi et le cache-misère des déficits de lieux sociaux, d'accueil et d'accompagnement des publics qui en auraient besoin. Nous ne sommes pas les

supplétifs des autres services publics peu à peu démantelés ou supprimés. Or, les bibliothèques sont les seuls lieux publics de culture autorisés à ouvrir durant cette période, dans un silence médiatique absolu et avec le mépris de nos gouvernant.e.s.

## DES OFFRES DEMATERIALISEES OU PERSONNALISEES

La crise met au premier plan nos questionnements sur l'offre dématérialisée que nous proposons. Mais la volonté d'offrir des services à distance ne doit pas faire basculer notre offre vers le seul "prêt-à-consommer" commercial au détriment de propositions culturelles indépendantes.

## « PROTEGER ET SERVIR » ?

Depuis le 12 mai 2020, nous nous trouvons face à des injonctions contradictoires : accueillir le public et favoriser de fait le brassage, tout en le protégeant et nous protégeant, sans avoir toujours les moyens ou

L'intention, louable au départ, de répondre aux requêtes des usager.e.s doit céder le pas à une réflexion approfondie sur l'offre à déployer, en termes de contenus comme en termes de budget.

## NOUS N'ACCEPTERONS PAS DE FAIRE N'IMPORTE QUOI !

Nous devons garder une cohérence avec nos missions. L'improvisation constante du gouvernement et de fait la navigation à vue de nos collectivités territoriales sont intolérables : nous devons nous prémunir de décisions arbitraires, en défendant nos missions et en posant des garde-fous.

### TRAVAIL "PAS ESSENTIEL" VS TELETRAVAIL

D'une part, nombre de collègues, habituellement chargé.e.s de renseigner, d'accompagner le public, et/ou de traiter les documents, se sont

retrouvé.e.s, du jour au lendemain, en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA), privé.e.s d'activité, sans qu'aucune mission à distance ne leur soit confiée. Beaucoup d'entre nous ont alors partagé un sentiment d'inutilité, de frustration ou de culpabilité, voire ont subi l'abandon de leur hiérarchie. Nous devons combattre cette idéologie qui fait passer les ASA pour un privilège alors qu'elles ne sont rien d'autre que le résultat de la situation sanitaire. Et à ce titre, nous n'avons aucune raison de culpabiliser !

D'autre part, fortement incité par l'Etat, le télé-travail - ou plutôt le travail "collaboratif" à distance - s'est rapidement mis en place pour une partie des agent.e.s lors des confinements, pour maintenir les services qui pouvaient

la vigilance constante. Ces demandes dégradent nos conditions de travail générant une fatigue physique et psychique préjudiciable à la sécurité et à la qualité du service rendu.



l'être : mises à jour du site et réponses aux usager.e.s, publications sur les réseaux sociaux, paramétrages du SIGB...

Mais rapidement les missions ont débordé : catalogage, réunions en "visio", travail sur la programmation à venir, projets numériques...

Certain.e.s s'y sont sur-investi.e.s par conscience professionnelle, par obligation ou pour toute autre raison...

Et au moment du déconfinement, c'est la déconfiture ! Souvent, ce temps de travail à distance a été abusivement catégorisé en ASA, sans générer de RTT.

**Et Honte à toutes les collectivités qui se sont empressées de voler de 5 à 10 jours (CA + RTT) aux agent.e.s !**

# LA PRECARITE DANS NOS BIBLIOTHEQUES



Pour réduire la masse salariale, toutes les collectivités généralisent le recours aux ANT (Agents Non-Titulaires). Les ANT connaissent toutes et tous des situations de précarité, économique et professionnelle : temps partiels souvent imposés ; multiplication de contrats courts durant plusieurs années, salaires versés en retard, entraves à ce que les ANT fassent valoir leurs droits, notamment au chômage...

Les différents projets macronistes - CAP 2022, Loi de "transformation" de la Fonction Publique... - renforcent la situation précaire de ces agent.e.s.

En pleine pandémie de Covid-19, les collectivités auraient dû protéger les agents précaires. Quelques administrations ont assuré une continuité des revenus aux ANT. Mais d'autres ont

totallement abandonné ces agent.e.s quand leurs contrats ont pris fin en pleine crise, les privant de rémunération lors du 2<sup>ème</sup> confinement. Ces choix gestionnaires ont parfois provoqué de véritables drames, ayant conduit jusqu'au suicide.

Il faut aussi parler de nos collègues du secteur privé qui assurent des missions de médiation, de ménage, de sécurité ou toute autre mission externalisée. Les collectivités sont bien peu regardantes sur le respect du droit et des conditions de travail. Elles sous-traitent leurs responsabilités, en laissant se produire des situations intolérables aggravées par la crise sanitaire.

## Pour faire face à une précarité galopante, et sans attendre la fin de la crise sanitaire, il nous faut exiger :

- Un plan de titularisation massif.
- L'arrêt du recours aux contrats courts quand les besoins des services sont permanents.
- Des contrats légaux, communiqués dans les temps.
- La généralisation du travail à temps complet dans le cadre légal : pas de temps partiel imposé arbitrairement !
- Des formations et des informations pour les ANT, y compris sur les droits syndicaux et sur la préparation aux concours.
- Une rémunération et une évolution de carrière équivalentes à celles des agent.e.s titulaires.
- La « remunicipalisation » des missions exercées par des sous-traitants privés dans nos services publics !

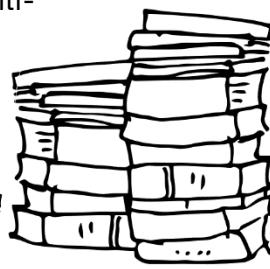
## NOS REVENDICATIONS POUR LES BIBLIOTHEQUES DURANT LA CRISE SANITAIRE ET APRES

- Permettre à chaque bibliothèque d'adapter les recommandations sanitaires et son activité à sa réalité de terrain, de fréquentation et d'usages, en concertation avec les agent.e.s. L'ensemble de l'organisation devra être validé par les instances dans les PCA (Plans de Continuité d'Activité).
- Utiliser tous les moyens et les outils de la sécurité et de la santé au travail (Registre Santé Sécurité Travail, CHSCT...).
- Lutter contre les redéploiements de personnels qui ne respectent pas le cadre d'emploi : les tutelles ne doivent pas nous utiliser pour pallier leur manque chronique d'effectifs.
- Sortir de la logique comptable en termes de fréquentation ou de nombre de prêts, pour privilégier la qualité de service et de l'offre proposée.

## NOS REVENDICATIONS POUR LES BIBLIOTHEQUES DURANT LA CRISE SANITAIRE ET APRES

- Ne pas favoriser à l'excès l'offre numérique au détriment de l'offre physique en bibliothèque, pour ne pas exclure une partie de nos publics.
- Affirmer la nécessité d'un service public des bibliothèques social, culturel et de loisir, à destination de tous les publics, en libre accès et gratuit.
- Imposer la réunion des instances représentatives en cas de modifications des conditions de travail : les employeurs doivent cesser de se cacher derrière le décret d'urgence sanitaire.
- Limiter et encadrer le télétravail, qui doit être soumis à un accord voté au Comité Technique et qui respecte la volonté des agent.e.s.
- Engager, dans chaque établissement, une discussion concertée sur l'opportunité ou non des accueils de classes ou de groupes et les moyens à mettre en œuvre.
- La fermeture anticipée liée au couvre-feu doit être complétée en ASA horaire.

- Les tutelles doivent continuer à fournir le matériel de protection nécessaire, adéquat et suffisant aux personnels selon le niveau d'alerte sanitaire ou l'évolution réglementaire.



- Prendre en compte la souffrance psychique des agent.e.s en mettant en place des moyens collectifs suffisants de prise en charge, notamment par les services de médecine du Travail.
- Réduire le temps de travail à 32h (vers 28h) sans perte de rémunération.
- S'assurer que les droits des agent.e.s les plus précaires (contractuel.le.s, vacataires, étudiant.e.s...) soient respectés et qu'elles et ils soient payé.e.s, même si les heures ne sont pas effectuées du fait des conditions sanitaires.

Document élaboré par la commission "bibliothèques" de SUD CT, le 5 mars 2021

## NOS AUTRES PUBLICATIONS :

[\(TELECHARGER\)](#)

**PETIT DICTIONNAIRE MILITANT  
POUR LES BIBLIOTHÉCAIRES**

# BIBLIOTHÈQUES : UN VRAI TRAVAIL DE FOURMIS !

Demandez-nous de faire de la recherche pour vous !

**E**n 2017 et 2018, après de nombreuses réunions avec celles de quelques bibliothécaires, mais aussi de bibliothécaires, dirigeantes et responsables de bibliothèques de notre région, l'Collectif était devenu convaincu sur nos pratiques, soit quelles, des bibliothécaires et bibliothécaires que nous étions de nos jours, étaient, mais aussi de créer un tout nouveau rôle de profession : celui d'animateur, voire d'animateur à distance. Ce document est donc destiné à informer et d'aider, ainsi bien sûr que les autres, à faire évoluer leur pratique pour toute sa partie. Il s'agit des conseils et conseils que nous avons pu trouver, celles qui devront être suivies contre la fondation publique, ou bien celles qui sont issues de leurs pratiques, ou tout simplement celles de leur collègue de travail.

[\(TELECHARGER\)](#)

**réouverture, épisode covid-19**

## REOUVERTURE PROGRESSIVE DES BIBLIOTHEQUES

### REVENDICATIONS & PRECONISATIONS

**Solidaire Sud**  
Collectivités Territoriales

**En l'état actuel de risque pandémique non malaisé, la Fédération SUD Collectivités Territoriales exige le maintien de la fermeture au public des bibliothèques et médiathèques de France.**

La reprise du travail dans ces établissements ne peut se faire que de façon très progressive, sans ouverture au public, et avec toutes les garanties de sécurité sanitaire et d'équipements de protection pour les personnels.

Face à la méconnaissance des réalités du terrain et à l'avènement de certains à diriger et à la sécurité en matière de protection des agents et du public, elle rappelle :

- aux élus, l'obligation générale de maintien de la santé et de la sécurité en matière de protection des agents et du public (art. L. 4121-1 du Code du Travail) ;
- qu'aucune méthode ne permet aujourd'hui d'assurer totalement la sécurité sanitaire des agent.e.s et du public ;
- que les agent.e.s sont le mieux à même de connaître leur travail et son organisation.

C'est pourquoi, pour la remise en service partielle des bibliothèques, SUD CT revendique :

- une reprise de travail sans que les mesures de sécurité sanitaire soient mises en place, telles que des tests systématiques et rapides ;
- la mise à disposition de gants, de masques, de gel hydroalcoolique, de produits nettoyants pour les ouvrages, documents et matériels... en quantité suffisante ;
- une mise en place d'espaces de travail adaptés au public dans l'établissement, mais à distancer, la mise en place d'autres services pour accès aux collections, sans contact direct avec le usagers.e.s ;
- des projets de réouverture conjoint en concertation avec les équipes concernées et leur représentant.e.s ;
- et par conséquent la mobilisation des instances représentatives du personnel, tels les OSCT et CT, pour l'élaboration et le suivi du Plan de Dépôt d'Activité ;
- les aménagements nécessaires à la mise en place des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale ;
- la garantie de la sécurité sanitaire des agent.e.s dans le traitement de la chaîne du Livre et leur activité quotidienne ;
- des moyens de station des agent.e.s pourront être prévus.e.s, afin de tenir compte de l'augmentation de la fréquentation au surcroît de vigilance ;
- l'absence de risque, de privilégier le travail à distance avec le matériel adéquat ou de maintenir les agent.e.s en ASA (Autorisation Spéciale d'Absentéisme) en cas de fragilité ou de garde d'enfant ;
- une reprise progressive qui ne doit impliquer que le nombre d'agent.e.s strictement nécessaire au fonctionnement des établissements ;
- aucune augmentation des horaires de travail des personnels, ni aucun élargissement des horaires d'accès à la bibliothèque ;
- des aménagements qui permettent aux agent.e.s de se rendre sur leur lieu de travail dans les conditions de sécurité nécessaires ;
- des délais identiques, que ce soit en matière de protection de la santé ou de rémunération, pour tous les agents et à mobilier.e.s, évidemment contractuel.e.s ou要不然 ;
- une vigilance particulière des collectivités sur les conditions de travail des intervenants.e.s extérieur.e.s, en conformité avec la situation de l'établissement.

Sans la mise en place de ces conditions de protection pour leur santé, la Fédération SUD CT appelle aux agent.e.s à quitter et à peuvent exercer leur droit de retrait.

Fédération SUD Collectivités Territoriales - 31 rue de la Grange aux Belles - 75010 PARIS - tél : 01 58 39 32 09 – mèl : fedesudct@gmail.com - [www.sud-ct.fr](http://www.sud-ct.fr)

FEDEATION SUD COLLECTIVITES TERRITORIALES - REOUVERTURE PROGRESSIVE DES BIBLIOTHEQUES : REVENDICATIONS & PRECONISATIONS - MAI 2020